



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

Espaces Lecture

État des lieux d'incompréhensions récurrentes

Situation actuelle : les revendications

Dans le cadre de l'arsenal de l'animation, dynamique initiée par la DASCO, la plateforme de revendications élaborée par l'intersyndicale SUPAP-FSU/CFDT, rejointe récemment par la CGT, réclame pour les personnels des Espaces Lecture : d'une part, **la revalorisation de la prime fossilisée à une trentaine d'euros brut depuis plus de 20 ans, d'autre part l'accès à la catégorie B**. Accès dans un premier temps pour les personnels en poste via un examen professionnel (avec étalement sur plusieurs années si nécessaire), puis par concours.

Cette volonté de reconnaissance s'inscrit dans la prise en considération de l'expertise éducative relative aux missions attendues et exercées dans le cadre du plan Paris Lecture.

Cette revendication est portée depuis fort longtemps par le SUPAP-FSU et avait été énoncée à Patrick Bloche, élu adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des nouveaux apprentissages et ce **dès son arrivée en 2017**.

Nous n'avons eu de cesse de réitérer cette demande. En vain...

L'arsenal de l'animation semblait enfin offrir une perspective d'amélioration.

Lors de l'audience du 30 mai 2024 avec l'intersyndicale, **M. Bloche s'est ouvertement engagé à revaloriser la prime Espace Lecture**. Pour quel montant et dans quel délai ? Aucun élément n'a été avancé. Nous prenons acte de la parole donnée et sommes dans l'attente de sa concrétisation rapide.

Concernant l'accès à la catégorie B, nous a été proposé, sans aucun échange préalable, un saupoudrage pour quelques collègues. L'obtention de postes en catégorie B serait lié à une mission supplémentaire. Pour un cycle de travail identique il s'agirait en plus des missions habituelles et via une décharge d'une demi-journée de devenir relais entre les bibliothèques municipales et un réseau de collègues. Nous avons refusé cette proposition.

Nous défendons la valorisation pour l'ensemble des collègues au titre de leurs compétences mais également parce qu'il est essentiel de reconnaître l'importance de ce dispositif, de lui donner pleinement sa place, de l'inscrire sans équivoques comme un élément fort au cœur du PEDT et de nos missions éducatives. Il ne peut pas s'agir de mérite pour quelques collègues mais bien de la place que mérite l'ensemble de ce dispositif et de celles et ceux qui l'animent sur le terrain avec détermination !

Nous a également été proposé le cumul Espace Lecture/REV S. Nous y sommes opposés depuis le début et avons décliné.

D'une part cela ne valorise aucunement les compétences spécifiques exercées, d'autre part nous savons qu'il ne s'agit pas d'un cumul mais d'une substitution. Quand un agent exerce des missions de REV S il n'exerce plus ces missions dans l'Espace Lecture et ce au détriment des enfants. Ce lieu en l'absence de la personne référente est de fait soumis à tout sorte d'aléas qui le fragilise et l'invisibilise.

Il manque de nombreux REV S et malgré la fiche de poste qui indique clairement le remplacement sur site, des pressions sont à ce jour encore exercées pour effectuer des remplacements dans d'autres écoles, un risque supplémentaire de mise en péril par désertion des Espaces Lecture.

Historique : entre retour en arrière et mise en abîme

Avant la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs, il n'était pas rare que des animatrices, animateurs lecture soient promus au choix en catégorie B, plutôt en fin de carrière, certes, mais cela témoignait d'une certaine reconnaissance.

Avec la réforme, les directrices et directeurs de centre de loisirs ont été très fortement incité.es à pourvoir les postes de REV d'abord C+ avant de devenir B...Collègues par ailleurs très souvent en charge d'Espace Lecture.

Pour faire face au dimensionnement initial très insuffisant, il a fallu renforcer avec des DPA, puis des REV I, puis des REV R, et aussi des REV R/I maintenant des REV S et aussi des REV S renforcés...

Nous n'en finissons pas de pallier par ajustements successifs le manque d'anticipation de 2013 dont nous payons aujourd'hui encore le prix. Une sorte de fuite en avant dont notre plateforme de revendications est la caisse de résonance. Nos interlocuteurs évoquent « un puits sans fond » à juste titre peut-être mais non sans raison...

Afin de remercier tous ces personnels « rendant service » en palliant cette désorganisation endémique dans des conditions souvent difficiles, les promotions au choix possibles leur ont été de fait exclusivement attribuées.

Coté Espace Lecture, en 2013 il a d'abord fallu encaisser que les BCD soient proposées en tant que lieux d'ateliers aux associations. Oui, bien sur des lieux accueillants, bien conçus, bien tenus, mieux que les préaux ou les salles de classe peu adaptées pour des animations de qualité...

Il a fallu commencer par encaisser et se battre pour ne pas être dépossédé.e de son lieu de travail ! Un début qui en disait malheureusement déjà long.

Le **PEDT se devait d'être un projet ambitieux** articulant péri scolaire et scolaire.

Les Espaces Lecture auraient pu et dû servir de point d'appui, de levier au regard des liens privilégiés induits par les lieux et ressources partagées depuis plus de dix ans entre équipes enseignantes et personnel d'animation dédié. **Cela n'a pas été le cas.** Les animatrices et animateurs lecture ont été les grands oublié.es de ce changement alors que leur contribution aurait pu enrichir pleinement les intentions éducatives tant dans les démarches que les contenus.

Dans la précipitation la forme prime souvent sur le fond et même si les intentions initiales sont louables les conséquences ne sont pas anodines : **des personnels qui s'épuisent, une soixantaine d'Espace Lecture sans référent.es, un dispositif qui se délite.**

L'arsenal de l'animation devrait permettre une mise en perspective. Aujourd'hui il nous invite plus à une mise en abîme qui questionne qu'à une dynamique qui construit. Il n'est peut-être pas trop tard.

Cependant l'accumulation de choix mal pensés, de conditions de travail difficiles, de valorisations insuffisantes contribuent à l'épuisement, au mécontentement, à la colère.

Ce n'est pas de cela dont nous avons besoin pour faire société. Le risque est grand en poussant les gens dans leur dernier retranchement faute d'être entendu d'attiser les extrêmes, il s'agit bien là de responsabilité politique.

Fin de non-recevoir : agentes, agents de terrain restez à votre place !!!

Les REV demandent le passage en catégorie A.

A juste titre au regard des responsabilités qui leur incombent et des missions qui ne cessent de s'élargir.

Les animatrices et animateurs des Espaces Lecture demandent le passage en catégorie B.

A juste titre au regard de la responsabilité éducative qui leur incombe et qui couvre un champ qui a grand besoin de compétences et d'expertise.

Les réponses de la Ville sont les suivantes :

Des postes en A pour aller travailler en circonscription ou en central.

En creux, pas de catégorie A pour les agent.es de terrain.

Un passage en catégorie B pour les Espaces Lecture : oui, mais pour certain.es seulement et corrélé à des missions supplémentaires de partenariat pour le même temps de travail.

En creux, vos missions actuelles ne le méritent pas, il en faut plus. Le message envoyé est le suivant : animer des ateliers lecture équivaut à accompagner les enfants pendant les repas, les goûters ou surveiller une étude. Vos revendications sont des prétentions que nous ne pouvons légitimer !

De manière explicite les uns, les unes, les autres restez à votre place !

Cela raconte quelque chose de notre société.

Derrière ces refus se profilent des représentations de l'échelle de valeur du mérite.

Peut-être « qu'être à distance », penser, organiser, initier, décider dans un entre soi loin du « terrain » correspond à plus de mérite salarial. Mais pourquoi ?

« Être au plus près » c'est également penser, organiser, initier, décider. Alors où se situe la différence ?

Il serait trop long de développer ici et nous aurions besoin de l'appui de penseurs outillés : historiens, sociologues, philosophes... pour questionner les représentations, leurs origines et ancrages et éviter les raccourcis et stéréotypes trop rapides. **Cependant pointent inévitablement les notions d'élite, de technocratie, un terreau délétère...**

Dans le champ qui nous occupe le constat est cependant significatif et **nous n'avons pour l'instant que nos luttes pour faire bouger les lignes.**

Mais n'oublions pas que les auxiliaires de puériculture sont passées en catégorie B, que les éducatrices de jeunes enfants sont passées en catégorie A. Certes ce sont des décisions de l'état et les diplômes afférents ont contribué au cadrage de ces choix. Pour les personnels de l'animation le manque endémique d'accès à des formations diplômantes empêchent l'établissement d'un référentiel sur lequel s'appuyer. Une sorte de spirale négative : pas de diplômes, pas de reconnaissance des compétences, pas de reconnaissance beaucoup de mécontentement et peu de leviers de transformation.

Les négociations reposent sur notre détermination, sur nos convictions à défendre une éthique de la responsabilité. Et face à nous des interlocuteurs rétifs à ouvrir le champ des possibles. Nous aurions pourtant grand besoin d'un courage partagé pour aller de l'avant avec discernement, justice et enthousiasme !

Nous, agentes, agents de terrain connaissons la valeur de nos métiers, de nos missions !

Nous, agentes, agents de terrain sommes, à juste titre, fier.es d'occuper les places que nous occupons !

Nous, agentes, agents de terrain ne nous laisserons pas réduire aux places que l'on nous assigne trop souvent sous couvert d'une infériorisation catégorielle et salariale ni fondée, ni légitime !

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

Paris, le 7 juin 2024

SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com